

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Dominic Perri
Arrondissement de
Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Paola Hawa
Ville de
Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic –
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villieray –
Saint-Michel – Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-Dame-de-Grâce

Le 21 février 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217231073

Accorder un contrat à EBC Inc., pour les travaux du lot 1 de construction du nouveau pont Jacques-Bizard et pour le réaménagement de ses approches, incluant des travaux de pont et structure du nouveau pont (81-05537), la modification du pont existant (81-03302), des travaux d'égouts, d'aqueduc secondaire et principal, de voirie, de reconstruction des réseaux de la CSEM, Bell Canada, d'éclairage, d'électricité, d'automatisation, de feux de circulation et de maintien de la circulation, ainsi que les travaux d'aménagement paysager et d'aménagement du Parc Benjamin-Viger - Dépense totale de 79 458 991,52 \$ (contrat: 67 834 249,04\$, contingences: 7 064 076,29\$, incidences: 4 560 666,19\$), taxes incluses - Appel d'offres public 463110 - (5 soumissionnaires) / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 342 714.43 \$, taxes incluses (contrat : 306 950,19 \$, contingences : 35 764.24 \$), pour les travaux de Bell Canada intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell Canada en vertu de l'entente / Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour un montant maximal de 804 825,00\$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente / Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron Ltée., fournisseur unique, pour un montant maximal de 264 442,50\$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente

ORIGINAL SIGNÉ

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

Elisabeth Rivest
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE217231073

Accorder un contrat à EBC Inc., pour les travaux du lot 1 de construction du nouveau pont Jacques-Bizard et pour le réaménagement de ses approches, incluant des travaux de pont et structure du nouveau pont (81-05537), la modification du pont existant (81-03302), des travaux d'égouts, d'aqueduc secondaire et principal, de voirie, de reconstruction des réseaux de la CSEM, Bell Canada, d'éclairage, d'électricité, d'automatisation, de feux de circulation et de maintien de la circulation, ainsi que les travaux d'aménagement paysager et d'aménagement du Parc Benjamin-Viger - Dépense totale de 79 458 991,52 \$ (contrat: 67 834 249,04\$, contingences: 7 064 076,29\$, incidences: 4 560 666,19\$), taxes incluses - Appel d'offres public 463110 - (5 soumissionnaires) / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 342 714.43 \$, taxes incluses (contrat : 306 950,19 \$, contingences : 35 764.24 \$), pour les travaux de Bell Canada intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell Canada en vertu de l'entente / Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour un montant maximal de 804 825,00\$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente / Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron Ltée., fournisseur unique, pour un montant maximal de 264 442,50\$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente

À sa séance du 2 février 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 9 février 2022 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que le pont Jacques-Bizard a été construit en 1966 et approche de sa fin de vie utile. Il s'agit du seul lien routier entre l'île Bizard et l'île de Montréal et ce pont héberge des conduits d'Hydro-Québec, de télécommunications et deux conduites principales d'aqueduc. L'appel d'offres 463110 a été lancé afin de construire le nouveau pont à l'est du pont actuel ainsi que les infrastructures urbaines associées.

L'appel d'offres s'est déroulé entre le 4 octobre au 7 décembre 2021 (63 jours). Parmi les 18 preneurs du cahier des charges, 5 ont déposé une soumission jugée conforme. Il est à noter que 6 addendas ont été émis au cours de l'appel d'offres, sans impact estimé sur les coûts. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 6,3% défavorable à la Ville par rapport à l'estimation des professionnels externes mandatés, SNC Lavalin/Provencher Roy. On dénote également un écart de 21,8% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications du Service, entre autres :

- sur l'approche de livraison en fonction de jalons plutôt que d'un boni à la livraison, qui permet un meilleur contrôle plus l'exécution de travaux sur une période de 3 ans;
- la présence du pont actuel qui permet aux usagers de transiter en tout temps durant la construction;
- l'existence, dans tous les contrats, de clauses de pénalités pour les retards;
- l'assurance que les 5 soumissionnaires détenaient l'expérience et l'expertise pour réaliser ce genre de contrat.

Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission.

Bien que la conformité du processus soit constatée, la Commission sur l'examen des contrats entend cependant porter à l'attention du Bureau de l'inspecteur général les faits suivants :

- La Commission s'est fait présenter deux processus d'octroi de contrats par appel d'offre public au cours de la même séance de travail provenant de deux unités administratives différentes (SIRR : 1217231073 et SUM :1217000006);
- Les processus d'octroi étudiés portent sur deux ouvrages d'art semblant être de nature similaire, soit le projet de réfection des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN et la construction du nouveau pont Jacques-Bizard;
- L'appel d'offre a été publié le 4 octobre 2021 dans les deux cas;
- Parmi les six soumissionnaires conformes pour chacun de ces deux contrats, deux soumissionnaires en particulier ont retenu l'attention des commissaires, à savoir Roxboro Excavation Inc. et EBC Inc.;
- Pour le passage Marcel-Laurin/CN : Roxboro Excavation Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme et le montant de la soumission est de 38% inférieur au plus haut soumissionnaire, EBC Inc.;

- À l'inverse, pour le projet Jacques-Bizard : EBC Inc. a soumissionné au plus bas prix, qui est 27% inférieur à celui du plus haut soumissionnaire conforme, Roxboro Excavation Inc.

La Commission sur l'examen des contrats se questionne sur les écarts des prix soumis par les deux entrepreneurs à ces projets et c'est pour cette raison qu'elle soumettra ces deux dossiers au Bureau de l'inspecteur général pour un examen plus approfondi.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE217231073 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.